DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Commande publique 1.4 autres contrats

Convention 2021
CCAS / Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf
pour le reversement
des repas servis
aux personnes âgées.

DATE DE CONVOCATION
30 septembre 2022

Nombre de membres
en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 12

La Présidente,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267602316-20221006-2022-10-38-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/11/2022
Affichage : 04/11/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2022-10-38

L'an deux mil vingt deux
Le six octobre deux mil vingt deux à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame DUDOUET Vice-Présidente.

Etaient présents :
Mme DUDOUET - Mme SEMIEM - Mme BARRIERE - M. SACHOT
Mme SCOTE – Mme LAMBERT - Mme LOISEAU - Mme CREVON - Mme BREANT - Mme JAFFRENNOU - Mme POILPRE

A donné pouvoir
Mme MEZRAR a donné pouvoir à Mme DUDOUET

Excusés :
M. LE NOE
Mme DUVAL
M MAUGER

Mme LAMBERT est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Sandrine Dudouet

Toute l'année, du lundi au vendredi, la cuisine centrale du Puits Mérot de la restauration municipale fournit des repas en liaison chaude, aux personnes âgées à la Résidence autonomie Marguerite Thibert.

Ainsi, sur l'année 2019, 7 000 repas ont été fournis pour un coût total d'environ 52 000 €, en 2020, 4 000 repas ont été fournis par la restauration municipale, pour un montant d'environ 30 000 € (un appel avait été fait à un prestataire extérieur pendant quatre mois, lors du confinement) et sur 2021, 7 484 repas ont été fournis pour un coût total d'environ 55 760 € .

Les personnes âgées de la Résidence Autonomie Marguerite Thibert, relevant du CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, bénéficient d'un tarif repas décidé chaque année par délibération du CCAS. La facturation leur est directement transmise, chaque mois, par le CCAS qui encaisse ces recettes.

En contrepartie de cette prestation, le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf verse une somme à la Ville, dont les modalités de fixation et de paiement sont définies dans les articles de la présente convention.

La convention est valable 1 an, elle prend effet au 1er juillet 2022. Elle est renouvelable de façon tacite par les parties tous les ans. Tout changement fera l'objet d'un avenant.

Un relevé, indiquant les repas réellement consommés, est adressé à la Ville, chaque fin de mois, par le CCAS qui assure le pointage sur place. En fonction de ces consommations, la Ville établit un titre de recettes à l'attention du CCAS sur la base du coût réel du repas, soit 7,45€ pour l'année 2022.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'autoriser la signature d'une convention entre la Ville et le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf permettant la vente de repas au CCAS.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

La nomenclature M14 et le budget 2021 de la Commune et du CCAS ;

Considérant

Que la restauration municipale assure la fourniture de repas aux personnes âgées de la résidence autonomie Marguerite Thibert ;

Que le Centre Communal d'Action Sociale engage et perçoit la facturation de ces repas auprès des résidents ;

Qu'il convient de distinguer les charges relevant de la ville et celles du CCAS ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 12 voix contre 0 Abstention 0

Article unique : d'autoriser la signature d'une convention entre la Ville et le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf permettant la vente de repas au CCAS ;

Article 2 : d'inscrire cette dépense au chapitre 011

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

La Présidente

Nadia MEZRAR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267602316-20221006-2022-10-38-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/11/2022
Affichage : 04/11/2022